

Page : 1/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2021 Numéro de version 3.0 Révision: 15.11.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Cyflamid

· Code du produit: 100168, 100237

Numéro d'enregistrement W-6592

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- · Catégorie du produit PC27 Produits phytopharmaceutiques
- · Emploi de la substance / de la préparation Fongicide
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00

Fax +41 (0)62 746 80 08 info@staehler.ch

info@staehler.ch www.staehler.ch

· Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger





GHS07

GHS09

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)



Page : 2/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2021 Numéro de version 3.0 Révision: 15.11.2021

Nom du produit: Cyflamid

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- · 2.3 Autres dangers
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangered	ıx:		
CAS: 9221-53-0 Numéro CE: 922-153-0	Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène \$\infty\$ Asp. Tox. 1, H304 \$\infty\$ Aquatic Chronic 2, H411	18%	
CAS: 180409-60-3	Čyflufenamid ♦ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	5%	
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	<0,05%	
CAS: 99734-09-5	Mono (tristyrylphényl) étehr de polyéthylène glycol Aquatic Chronic 3, H412	5%	
CAS: 90093-37-1	2,4,6-tris(1-phenylethyl)polyoxyethylenated phosphates © Eye Irrit. 2, H319	1%	
CAS: 68920-66-1 NLP: 500-236-9	Alcohols, C16-18 and C18-unsatd., ethoxylated Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315	10%	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
- Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 3.0 Date d'impression: 15.11.2021 Révision: 15.11.2021

Nom du produit: Cyflamid

(suite de la page 2)

Page: 3/9

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Carbon dioxide (CO2)

Monoxyde de carbone (CO)

Fluorure d'hydrogène (HF)

Oxyde d'azote (NOx)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

A conserver dans un résipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

(suite page 4)



Page : 4/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2021 Numéro de version 3.0 Révision: 15.11.2021

Nom du produit: Cyflamid

(suite de la page 3)

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants.

Température de stockage recommander: 0 °C - 35 °C

- Classe de stockage: 10 (VCI)
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:



DIN EN 149 avec filtre FFP2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Caoutchouc naturel (Latex)

Butylcaoutchouc

Gants en PVC

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

(EN166)

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 15.11.2021 Numéro de version 3.0 Révision: 15.11.2021

Nom du produit: Cyflamid

(suite de la page 4)

Page: 5/9

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

.1 Informations sur les propriétés physiques et c adications générales.	chimiques essentielles
Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Blanchâtre
Odeur:	Aromatique
valeur du pH:	5
	5.7 (1%) CIPAC MT75
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	-10 - 0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	103 °C
Point d'éclair	112 °C
Température d'inflammation:	>400 °C
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20 °C:	0,1 hPa
Densité à 20 °C:	1,027 g/cm³ (OECD 109)
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Emulsionnable
Coefficient de partage: n-octanol/eau à 25 °C:	4,70 log POW (pH6.75)
Viscosité:	
Cinématique à 40 °C:	3,7x10-5 m²/s
9.2 Autres informations	Tension superficielle: 31,9 mN/m, 25 °C
o.z Add co miornadono	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Stable dans des conditions normales.
- · 10.4 Conditions à éviter Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Oxydant fort

Acide fort

Base fort

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz nitreux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Oxydes de soufre (SOx)

Gaz hydrochlorique (HCI)



Page : 6/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2021 Numéro de version 3.0 Révision: 15.11.2021

Nom du produit: Cyflamid

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

 Oral
 LD50
 > 5000 mg/kg (rat)

 Dermique
 LD50
 > 2000 mg/kg (rat)

 Inhalatoire
 Lc50 / 4h
 > 4,41 mg/l (rat)

- · Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Lègére irritation et rougeur possible.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):

Substance active

NOAEL (rat): 4.4 mg/kg/j (mâle), 5.5 mg/kg/j (female) - 2 ans

NOAEL (mouse): 62.8 mg/kg/j (mâle), 9.0 mg/kg/j (female) - 1.5 ans

- Indications toxicologiques complémentaires:
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

EC50 / 48h 9,48 mg/l (daphnia magna)

ErC50 / 72h | 1,628 mg/l (algue)

IC50 / 96h 9,84 mg/l (truite arc-en-ciel)

NOEC 72h 0,395 mg/l (algue)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas facilement biodégradable.

(substance active)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** cyflufenamide BCF: 528 de 10 μg/l (10-28 jours)
- · 12.4 Mobilité dans le sol cyflufenamide Koc: 1003-2100
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Toxique pour les organismes aquatiques.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 3.0

Nom du produit: Cyflamid

Date d'impression: 15.11.2021

(suite de la page 6)

Révision: 15.11.2021

Page: 7/9

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- · Code déchet: 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposé dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

· ADR, IMDG, IATA UN3082

· ADR 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE

DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Cyflufenamid, Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques,

<1% de naphthalène)

·IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE.

LIQUID, N.O.S. (Cyflufenamid, Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène), MARINE

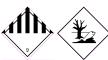
POLLUTANT

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, ·IATA

LIQUID, N.O.S. (Cyflufenamid, Hydrocarbures, C10-

C13, aromatiques, <1% de naphthalène)

· ADR, IMDG, IATA



· Classe 9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette III· ADR, IMDG, IATA Marine Pollutant: Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

Attention: Matières et objets dangereux divers. l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90 F-A,S-F · No EMS: · Stowage Category

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

· Indications complémentaires de transport:

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ) Code: E1 · Catégorie de transport 3 Ε

· Code de restriction en tunnels

· IMDG · Limited quantities (LQ) 5L

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Nom du produit: Cyflamid

Date d'impression: 15.11.2021

(suite de la page 7)

Révision: 15.11.2021

Page: 8/9

· Excepted quantities (EQ)	Code: E1
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CYFLUFENAMID, HYDROCARBURES, C10-C13, AROMATIQUES, <1% DE NAPHTHALÈNE), 9, III

Numéro de version 3.0

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Évaluation de la sécurité chimique
- · Classe de pollution des eaux:

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classifier et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA
- · Contact:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08

info@staehler.ch www.staehler.ch

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

(suite page 9)



Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 3.0 Révision: 15.11.2021 Date d'impression: 15.11.2021

Nom du produit: Cyflamid

(suite de la page 8)

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique — Catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique — Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique — Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique — Catégorie 3 * Données modifiées par rapport à la version précédente